

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

Siège :

9 rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC-SUR-MER

☎ 05.56.73.29.26

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 7 AVRIL 2022
D07042022/67**

PRESIDENT

Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires :

Patrick MEIFFREN, Florence LEGRAND, Jean-Marc SIGNORET, Christian BOURA,
Laurent PEYRONDET, Yves BARREAU, Véronique CHAMBAUD,
Jean-Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON,
Jean-Luc PIQUEMAL, Catherine GIANNORSI, Stéphane MARGALEF,
Karine FORGERON, Christian BOURNIGAL, Patrick BURAN, Pascale COLMET
MARZAT, Hervé CAZENAVE, Alexia BACQUEY, Jean-Yves MAS, Chantal PARISE,
Dominique PATRAS, Bernard LOMBRAIL, Marie-Dominique DUBOURG,
Tony TRIJOLET, Christine GRASS.

ETAIENT REPRESENTES :

Catherine ROBINEAU (pouvoir à Patrick MEIFFREN),
Frédéric QUILLET (pouvoir à Florence LEGRAND),
Adrien DEBEVER (pouvoir à Laurent PEYRONDET),
Marie-Hélène GIRAL (pouvoir à Jean-Pierre DUBERNET),
Evelyne MOULIN (pouvoir à Xavier PINTAT),
Jean-Marie BERTET (pouvoir à Tony TRIJOLET),
Jacques BIDLALUN (pouvoir à Christine GRASS)

ETAIENT ABSENTS :

Thierry DESPREZ

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Jean-Marie REVAILLER
Valérie DA COSTA OLIVERA
Liliane DUBOIS

Membres suppléants remplaçants
un membre titulaire

Membres suppléants

SECRETAIRE DE SEANCE :

Catherine GIANNORSI

**Objet : CONVENTIONS DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : MODIFICATION
DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA COMMUNE DE
SOULAC-SUR-MER – PASSE DE LA NEGADE**

Rapporteur : Jean-Luc PIQUEMAL, 3^{ème} Vice-Président

Vote : UNANIMITE

Par délibération n°17022022/040 en date du 17 février 2022, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Soulac-sur-Mer, sur la base d'un programme de travaux estimé à 68 874,60 € TTC.

Dans le cadre de la mise au point de l'opération, le montant estimé du programme de travaux ressort à 153 266,40 € TTC.



Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De modifier la délibération n° D17022022/040,
- D'autoriser le président à signer la nouvelle convention comportant un programme de travaux estimé à 153 266,40 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- APRÈS en avoir pris connaissance
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 24 mars 2022, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- VU le projet de convention ci-joint,
- OUI l'exposé du rapporteur,

DÉCIDE :

- De modifier la délibération n° D17022022/040,
- D'autoriser le président à signer la nouvelle convention comportant un programme de travaux estimé à 153 266,40 € TTC.

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote : Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT À SOULAC SUR MER, le 07 AVRIL 2022



LE PRESIDENT

Xavier **PINTAT**
Maire de Soulac-sur-Mer
Membre Honoraire du Parlement